

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : PACK BARACA
 (ALANA STAR®)
 Code du produit : 064-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De
 Formulation (UFI): PJR5-7U4V-F108-4DN4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
STOT SE	Catégorie 3	H335
Aquatic Acute	Catégorie 1	H400
Aquatic Chronic	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes

Contient du prothioconazole et du N,N-Diméthyldécane-1-amide



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPE3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	Aquatic Chronic 1, H410	25
N,N-Dimethyldecanamide Or N,N-dimethyl 9-decanamide	14433-76-2 Or 1356964-77-6	238-405-1 Or 806-919-0	Skin irritation 2, H315 Eye irritation 2, H319 STOT - SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	50-60

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion:	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies: concentré, qui peut	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)
-------------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition :

Composant	CAS np	Valeur limite d'exposition	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1.4 mg/m ³	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.

Protection des mains : Utiliser caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir une percée minimum temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsqu'on est percée suspecté.

Protection des yeux: Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.

Mesures d'ordre technique : Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminé. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les contrôles d'aération locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques sous l'exposition concernée limitée. Si nécessaire, demander des conseils d'hygiène du travail.

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Résultats basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Liquide limpide jaune pâle à brun légèrement trouble
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé

Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	340 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	152 °C
pH:	5,0 - 6,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
Viscosité (Dynamique) :	Non déterminé
Viscosité (Cinématique) :	35,1 mm ² /s (40 °C)
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Prothioconazole: log Pow: 3,82 (20 °C) (pH 7) N,N-Diméthyldecylamide: log Pow: 2,46
Tension superficielle :	29,9 mN/m (20 °C)
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif (92/69/CEE, A.14 / OCDE 113)
Gaz comburants :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats basés sur une composition similaire.

DL50 orale rat:	>2500 mg/kg
DL50 cutanée rat:	>4000 mg/kg
CL50 inhalation rat:	> 5 mg/l/4 h (concentration maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable)

Irritation des yeux:	Irritant pour les yeux. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau:	Pas d'irritation de la peau (lapin). Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Mutagenicité sur les cellules Germinales:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Prothioconazole - Aucun effet mutagène reporté
Cancérogénicité:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Prothioconazole - Aucun effet cancérogène n'a été observé.
Toxicité pour la reproduction:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Prothioconazole - Les tests de fertilité et de toxicité du développement n'ont révélé aucun effet sur la reproduction.
Danger par aspiration:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):
Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):
Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
--

12.1. Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire.

CL ₅₀ poisson (96 h):	4.02 mg/L
CE ₅₀ Daphnie (48 h):	2.9 mg/L
CE ₅₀ R. subcapitata (72h):	12.7 mg/L
CE ₅₀ S. costatum (72h) :	0.03278 mg /L
EC ₁₀ Skeletonema costatum (72h)	0.01427 mg /L

La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole.

12.2. Persistance et dégradabilité

Prothioconazole:
pas rapidement biodégradable
N,N-Diméthyldécaneamide:
rapidement biodégradable

Prothioconazole : Koc : 1765

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prothioconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 19
Ne montre pas de bioaccumulation.
N,N-Diméthyldécaneamide:
Ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Prothioconazole: Légèrement mobile dans le sol
N,N-Diméthyldécaneamide: Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
--

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés: Vider les restes. Triple contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROTHIOCONAZOLE SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les Rubriques 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALANA STAR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 08.04.2019

Date de la version actuelle délivrance : 13/10/2022

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE
--

1.5 Identification de produit

Nom commercial : PACK BARACA
(METCOSTAR 60)

Code du produit : 015-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): AXPD-XEJJ-C000-HDA9

1.6 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.7 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.8 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Flam. Liq.	Catégorie 3	H226
Asp. Tox.	Catégorie 1	H304
Skin Corr. /Irrit.	Catégorie 2	H315
Skin Sens.	Catégorie 1	H317
Eye Dam. /Irrit.	Catégorie 1	H318
STOT SE	Catégorie 3	H335
Repr.	Catégorie 2	H361(d)
Aquatique Acute	Catégorie 1	H400
Aquatique Chronique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage
Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols
P301+P310+P331	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3	Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
EUH401 :	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Metconazole	125116-23-6	-	Acute Tox 4 ; H302 Repr.2 ; H361d Aquatic Chronic 2 ; H411	6.7
Alcool gras éthoxylé	68439-46-3	-	Acute Tox 4 ; H302 Eye Dam 1 ; H318	40-50
Pentanol ramifié et droit	94624-12-1	305-536-1	Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox 4 ; H332 STOT SE 3 ; H335	20-30
Naphta lourd (pétrole), alkylation	64741-65-7	265-067-2	Asp. Tox 1 ; H304 Flam. Liq. 3 ; H226 Aquatic Chronic 2 ; H411	15-25

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. Si malaise, consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde. Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau:	Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.
------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:	Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'œdème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.
-------------	--

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant, universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en rubrique 8 et 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. En cas d'incendie: utiliser de la poudre, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin. Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs. EN CAS D'INGESTION rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition :

None.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique), également dans le cas d'un contact direct prolongé.

Protection des yeux : Lors de la préparation de la bouillie, porter un appareil de protection des yeux et du visage.

Protection peau /du corps: Porter une combinaison imperméable lors de la préparation de la bouillie et aussi lors de l'application manuelle avec un appareil à dos. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Mesures d'ordre technique: Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

0 Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Incolore à jaune pale
Odeur :	Caractéristique.
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	172 à 185 ° C
Inflammabilité :	Inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	env. 289 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	43 ° C
pH (10g/l à 20 °C) :	5.5 – 7.5
Viscosité (Dynamique) :	env. 5,3 mPa.s

Viscosité (Cinématique) :	env. 6 mm ² /s
Solubilité dans l'eau :	émulsifiable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non applicable
Pression de vapeur :	160 Pa (Informations au solvant).
Densité :	0.89 g/cm ³
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Limite inférieure de 0,6% (V), (Informations au solvant).
Propriétés comburantes:	Limite supérieure de 8% (V) (Informations au solvant) Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

1 Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: Oxydants puissants, bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

2 Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

DL ₅₀ orale rat	2.601 mg/kg.
CL ₅₀ inhalation rat	5.3 mg/L 4 h.
DL ₅₀ dermal rat	>4000mg/kg
Irritation des yeux lapin :	Peut entraîner de graves lésions oculaires.
Irritation de la peau lapin :	Irritant.
Sensibilisation Cochon :	A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux
Mutagénécité	Le produit n'a pas été testé. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Cancérogénécité	Le produit n'a pas été testé

Toxicité pour la reproduction	Le produit n'a pas été testé. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.
Toxicité pour le développement	Le produit n'a pas été testé. Toxicité en cas de dose répétée et de Le produit n'a pas été testé.
toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	
Danger par aspiration	Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).
Autres informations sur la toxicité	Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

3 Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h) :	15 mg/L
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h) :	0.365 mg/L
E _b C ₅₀ Selenastrum capricornutum (72h) :	8.38 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances qui sont énumérées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé: Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient PENTANOL/ALCOOL AMYLIQUE, METCONAZOLE 7%)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière dangereuse pour l'environnement, Marin polluant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Délai de rentrée dans la culture de 48 heures dans la culture après traitement pour les travailleurs.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant les phases de mélange/chargement et d'application.

Le port d'un appareil de protection respiratoire est également recommandé pendant ces différentes phases.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première délivrance : 06.07.2017
Date de la version actuelle délivrance : 13/10/2022

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.